Compte rendu de réunion du Conseil du SIVOS

du mardi 26 septembre 2017 à 10h00 - mairie de Pressagny-l'Orgueilleux

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt-six septembre, le conseil syndical du SIVOS des Iles de la Seine, dûment convoqué le 11 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal MOREAU, vice-président.

5 MEMBRES PRESENTS	M. Pascal MOREAU, M. Dominique ARMAND, Mmes Pascale BILLARD, Nathalie TISON et Geneviève MAINGUY
1 MEMBRE ABSENT REPRESENTE	M. Thibaut BEAUTE (pouvoir à Mme BILLARD)
SECRETAIRE DE SCEANCE	Mme Geneviève MAINGUY

Mme Patricia NOE, secrétaire du SIVOS assiste au conseil.

En début de séance M. Pascal MOREAU, maire de Pressagny-l'Orgueilleux et vice-président, reconnaît le travail sérieux effectué par Mme Pascaline ANCIOT durant son mandat de présidente du SIVOS.

Mme Mainguy interroge sur la légalité des statuts du SIVOS modifiés le 05 décembre 2016 par le conseil du SIVOS; cette modification a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Notre-Dame de l'Isle le 06 février 2017 mais pas par le conseil municipal de Pressagny-l'Orgueilleux.

(Pour rappel, toute modification des statuts doit faire l'objet d'une prise d'arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure).

Mme Noé lui précise que les statuts ont bien été validés par la Préfecture.

Ordre du jour:

1 - APPROBATION DE LA DEMISSION DE LA PRESIDENTE

Mme Pascaline Anciot a démissionné de la présidence du SIVOS pour cause de déménagement. Les membres réunis ce jour donnent leur approbation à l'unanimité.

2 - APPROBATION DE LA DEMISSION D'UN MEMBRE

Mme Fabienne DERONNE, membre du SIVOS, a démissionné pour cause de déménagement. Les membres réunis ce jour donnent leur approbation à l'unanimité.

3 - ELECTION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Mme Pascale BILLARD et Mme Geneviève MAINGUY se présentent à la présidence. Mme BILLARD est élue présidente du SIVOS par 5 voix contre 1 à Mme MAINGUY. (M. Moreau, maire de Pressagny-l'Orgueilleux, et M. Beauté, maire de Notre-Dame de l'Isle restent vice-présidents du SIVOS).

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget syndical, Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité et avec effet à compter du 28/09/2017 de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président.

Mme Billard précise que les dossiers suivis par le SIVOS resteront en mairie de Pressagny-l'Orgueilleux, siège du Syndicat.

Mme Mainguy demande quel est le nombre d'enfants inscrits pour cette année 2017-2018, Mme Billard précise que 60 enfants sont scolarisés à l'école primaire (école des Hirondelles à Notre-Dame de l'Isle) et 42 à l'école maternelle (école des Ecureuils à Pressagny-l'Orgueilleux).

4 - PROPOSITION DE CONTRAT D'ASSURANCE

Actuellement le montant du contrat d'assurance passé entre le SIVOS et AXA est de 1159 € par an. L'ensemble des bâtiments communaux de Pressagny-l'Orgueilleux sont eux assurés chez GROUPAMA. Après contact avec GROUPAMA une proposition de contrat, aux mêmes dispositions que celui en cours et avec une assistance juridique en sus, est faite pour un montant de 692 € par an. Après délibération cette proposition est acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

Un loyer est versé par le Syndicat à la commune de Notre-Dame de l'Isle pour la mise à disposition de sa salle communale utilisée pour la cantine.

Du fait de la reprise de compétence par la commune de Pressagny-l'Orgueilleux de l'accueil périscolaire une partie de ses locaux est mis à disposition pour l'accueil des élèves le matin et le soir. Convient-il de demander un loyer à Notre-Dame de l'Isle ou de mettre à disposition ces locaux sans contrepartie financière et de ce fait de mettre un terme au loyer pour la cantine ? La question va être étudiée par la présidente.

Transfert de compétence « périscolaire » : elle revient aux communes avec la création de Seine Normandie Agglomération. Une allocation compensatoire est attribuée à la commune de Pressagny-l'Orgueilleux.

M. Moreau proposera à son Conseil Municipal d'en reverser le montant au SIVOS.

Une allocation sera versée par la CAF sur présentation de dossier.

M. Moreau insiste sur l'importance de déposer celui-ci dans les délais.

Une demande a été faite auprès de l'ex Communauté de Communes (EVS) pour connaître le poste recette de l'accueil périscolaire.

M. Armand souhaite que le budget SIVOS 2017 lui soit transmis.

Transports scolaires entre Notre-Dame de l'Isle et Pressagny-l'Orgueilleux : la semaine dernière plusieurs disfonctionnements ont été observés lors des trajets : une charte de l'accompagnement va donc être proposée par la présidente à l'ensemble des membres du conseil pour une mise en place rapide.

Le personnel de la cantine est composé de 4 agents : Marie-Pierre Touron, Dalila Beaufremez, Cathy Leger et Audrey Saint-Denis (qui rejoint l'équipe à l'issue de la matinée pour assurer le service).

Mme Billard fait part d'une remarque de la directrice du primaire, Mme Lunel : le vidéo projecteur acheté récemment n'est toujours pas installé. Un parent d'élève se propose de faire la mise en place mais au vu du coût de l'appareil le conseil décide d'engager un professionnel pour l'installation.

Mme Mainguy évoque la disparition du « grand » jeu de la cour de l'école maternelle, retiré pendant les vacances d'été.

La décision d'éliminer ce jeu, jugé trop dangereux pour les élèves, a été prise lors d'une réunion du conseil du SIVOS; il a été retiré de l'inventaire communal.

M. Moreau lit aux membres du conseil un courrier de Monsieur Benslama, parent d'un enfant scolarisé en première année de maternelle, annonçant la création d'une association de parents d'élèves pour Pressagny-l'Orgueilleux et Notre-Dame de l'Isle. L'association est affiliée à la F.C.P.E. Les membres du SIVOS prennent acte.

Mme Mainguy demande s'il est possible de proposer quelques activités lors de l'accueil périscolaire du soir (autour de la lecture, de la peinture, l'écocitoyenneté, une aide aux devoirs, la participation aux évènements nationaux comme la Journée Internationale des forêts et « la nature s'invite à l'école », etc...). Mme Noé précise qu'il convient de se rapprocher du personnel encadrant (Marie-Pierre Touron et Dalila Beaufremez) en charge de l'organisation des activités périscolaires en accord avec la Présidente du SIVOS.